

Bouillie bordelaise - BB100AN - 3167770206166

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Bouillie bordelaise - BB100AN - 3167770206166

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59


RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : 
Mention d'avertissement : SGH 09
Attention

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

- Mentions de danger : H410 -Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
- Phrases additionnelles : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50 mètres (selon les usages) par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
bouillie bordelaise; produits de la réaction du sulfate de cuivre avec le dihydroxyde de calcium	(N° CAS) 8011-63-0 (N° Index) 029-022-00-9	71.8 - 80	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 (ATE=1,97 mg/l) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Ammonium iron(3+) hexakis(cyano-C)ferrate(4-)	(N° CAS) 25869-00-5 (N° CE) 247-304-1 (N° REACH) 01-2119555296-32	≥ 1	Aquatic Chronic 4, H413
---	---	-----	-------------------------

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Bouillie bordelaise : (20% w/w teneur en Cu)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Notes générales : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
- En cas d'inhalation : Si les symptômes apparaissent, retirer la victime de la source de contamination ou déplacer à l'air frais. Recevez des conseils médicaux.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin immédiatement.
- En cas d'ingestion : Antidote : EDTA, BAL ou pénicillamine. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette FDS ou l'étiquette. Garder le patient au repos. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si ingéré, ne pas faire vomir. Maintenir la température corporelle. Vérifier la respiration. Si nécessaire pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente la positionner sur le côté avec la tête plus bas que le reste du corps et les genoux semi-repliés. Traitement symptomatique. Un lavage gastrique avec une solution de lacto-albumine peut être nécessaire.
- Recommandations aux secouristes : Utilisez des vêtements de protection appropriées
NE LAISSEZ JAMAIS LA VICTIME SEULE

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque d'altérations rénales et hépatiques

Fièvre à la suite de l'inhalation, irritation cutanée et oculaire.

Brûlure dans la bouche et du pharynx, nausées, selles aqueuses et sanglantes, diarrhée, diminution de la tension artérielle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : EDTA, BAL ou pénicillamine. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Produit non inflammable. Seuls le récipient et l'emballage peuvent s'enflammer
Recueillir l'eau d'extinction séparément, car elle ne doit pas se retrouver dans les égouts.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau d'écoulement élevé (en raison du risque de contamination).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Aucun connu.

Bouillie bordelaise se décompose à des températures supérieures à 200 °C en produisant de l'oxyde de soufre (SO_x)

Autres dangers spécifiques : Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Porter des vêtements de protection et un masque à poussière avec filtre pour produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ne respirer pas les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la bouche et la peau. Éloigner le personnel non autorisé, les enfants et les animaux de la zone de déversement. Utiliser des vêtements et gants de protection pour éviter la contamination.

Pour les secouristes : Non disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tenir à l'écart du milieu aquatique environnant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement : Construction de barrières de protection, drains et les méthodes de couverture des égouts.

Nettoyage : Couvrir le produit avec la sciure de bois, de sable ou de terre sèche, balayer, insérez-le dans un récipient sec, couvrez-le, identifier et disposer en lieu autorisé. Ne pas nettoyer la zone contaminée avec de l'eau.

Autres informations : N'utilisez pas de brosses ou air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Confinement et mesures de prévention incendie : Le lieu de travail et la méthodologie utilisée doivent être organisées de telle sorte que le contact direct avec le produit soit réduit au minimum ou aniticiper. Manipuler le produit avec soin. Utiliser dans des zones de travail avec ventilation et présence de douches sécurité.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières : Éviter les déversements et les fuites

Mesures destinées à réduire la dispersion de la substance ou du mélange dans l'environnement : Aucune information disponible.

Recommandations générales d'hygiène : Aucune information disponible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Des mesures techniques et les conditions de stockage : Stocker le produit dans son emballage original, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, aéré et loin des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants, des animaux et du personnel non autorisé

Matériaux d'emballage : -

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conteneur de stockage fermé après utilisation. Éviter le gel et des températures élevées.

Stockage des informations supplémentaires : Pas de données disponibles

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Le produit est pour l'utilisation de protection des plantes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures appropriées de contrôle : -
de l'exposition rapporté à
l'utilisation ou aux utilisations
identifiées de la substance ou du
mélange

Mesures structurelles visant à
prévenir l'exposition : Aucune information disponible.

Mesures organisationnelles pour
prévenir l'exposition : Aucune information disponible.

Mesures techniques pour prévenir
l'exposition : Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale : Éviter tout contact. Lunettes de sécurité avec protections latérales ou facial.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques.
Après utilisation, laver à l'eau et savon à l'eau à l'intérieur et à l'extérieur et le garder au sec pour une utilisation ultérieure.

Autres : Gants, bottes ou des vêtements de travail en fonction des risques associés à la substance ou le mélange incluant les différentes possibilités de contact.

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire lors de la préparation du mélange, des opérations de chargement, d'application, de nettoyage et d'entretien de l'équipement : utiliser une protection respiratoire contre les produits chimiques / les particules. Évitez de respirer les particules.

Risques thermiques : Non disponible.

Protection de la peau : Portez des vêtements appropriés pour éviter le contact répété avec la peau. Des vêtements doivent être ajustés sur le corps pour assurer la couverture complète sans aucune ouverture qui entre en contact avec des produits chimiques. Laver soigneusement les vêtements de travail tous les jours. Après utilisation, laver à l'eau savonneuse et garder les vêtements secs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures appropriées de contrôle de l'exposition rapporté à l'utilisation ou aux utilisations identifiées de la substance ou du mélange : Aucune information disponible.

Mesures structurelles visant à prévenir l'exposition : Aucune information disponible.

Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition : Aucune information disponible.

Mesures techniques pour prévenir l'exposition : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre bleu
Odeur : Sans odeur
Seuil olfactif : Pas de données disponibles
pH au 1% : 6 - 8 (20 °C)

8/19

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: Ne pas applicable car Bordeaux Mixture 20% (Cu) WP est une préparation solide.
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Masse volumique	: 0.63 – 0.68 g/mL
Densité relative	: Ne pas applicable car Bordeaux Mixture 20% (Cu) WP n'est pas une préparation liquide.
Solubilité	: - hydrosolubilité: pratiquement insoluble. - liposolubilité: insoluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	: >400 °C
Température de décomposition	: >200 °C
Viscosité	: Cette donnée n'est pas nécessaire car le produit n'est pas un liquide.
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations : Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

10.2. Stabilité chimique

Stable à lumière, l'humidité et la chaleur. Stable dans des conditions normales de stockage pour un minimum de 2 ans

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Corrosif à long terme de fer métaux et alliages en présence de l'eau/humidité.

10.5. Matières incompatibles

Les acides et les sels d'ammonium dissolvent partiellement le produit.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La bouillie bordelaise se décompose à des températures supérieures à 200 °C en produisant de l'oxyde de soufre (SOx).

Il ne décompose pas si stocké et appliqué selon les directives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion: DL50	: > 2000 mg/kg (Rat)	Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Inhalation: CL50	: 5.06 mg/l Rat (4h)	Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Exposition de la peau: DL50	: > 2000 mg/kg (Rat)	Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Peau : Non irritant (lapin)
Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux : Aucune effets (lapin)
Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Non sensibilisant (cochon Guinée)
Evaluation / résultat: selon les résultats disponibles, le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas applicable. Le cuivre est présent dans l'eau et dans tous les aliments, y compris ceux pour animaux.

Cancérogénicité

Pas applicable. Le cuivre est présent dans l'eau et dans tous les aliments, y compris ceux pour animaux.

Toxicité pour la reproduction

Pas applicable. Le cuivre est présent dans l'eau et dans tous les aliments, y compris ceux pour animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Non classé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur les voies d'exposition probables : Il n'y a aucune preuve des symptômes associés à cet substance/du mélange

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë (de courte durée)

Poissons : CE50 / 96 h / (O. mykiss) = 0.052mg Cu/l
Crustacés : Aucune information disponible.
Algues : Aucune information disponible.
Autres plantes aquatiques : Aucune information disponible.
Micro-organismes : Aucune information disponible.
Macro-organismes : Aucune information disponible.

Toxicité pour l'environnement

Oiseaux : Aucune information disponible.
Abeilles : Aucune information disponible.
Plantes : Aucune information disponible.

Toxicité chronique (long terme)

Poisson : Aucune information disponible.
Invertébrés : 21 d NOEC invertébrés aquatiques (D.magna) = 0.024mg Cu/l
Algues : Aucune information disponible.
Autres plantes aquatiques : Aucune information disponible.
Les micro-organismes : Aucune information disponible.

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

macroorganism : Aucune information disponible.

Toxicité pour l'environnement

Oiseaux : Aucune information disponible.

Abeilles : Aucune information disponible.

Plantes : Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique : Aucune information disponible.

Séparation physique et photo-
chimique : Aucune information disponible.

Biodégradation : Aucune information disponible.

Autres procédés : Le cuivre est fortement adsorbé pour les sols et n'est pas dégradé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau : Aucune information disponible.
(Kow)

Facteur de bioconcentration (FBC) : Le cuivre ne se bioaccumule pas. Les organismes excrètent du cuivre de façon naturelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible : Le cuivre ajouté au sol se fixe sur la matière organique. La teneur du matériel organique du sol et le pH déterminent le degré de disponibilité du cuivre. À cause de la forte fixation envers des différents composants du sol, le lessivage est extrêmement bas. La mobilité dans les capes profondes du sol est insignifiante.

Tension de surface : Aucune information disponible.

L'adsorption et la désorption : Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PTB et : Ce mélange ne contient-elle pas de toute substance qui a été évaluée comme substance PBT ou vPvB
tPtB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

Devenir dans l'environnement : Aucune information disponible.

Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune information disponible.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune information disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune information disponible.

Potentiel de réchauffement global : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets de la substance ou du mélange : Les déchets ne devraient pas être retirés par le biais de l'égout. L'élimination sera suivie selon les dispositions, locales ou nationales, soit par incinération ou recyclage.

Méthodes appropriées de traitement de tout emballage contaminé : L'élimination sera suivie selon les dispositions, locales ou nationales. Soit par incinération ou recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 3077

N° ONU (IMDG) : UN 3077

N° ONU (IATA) : UN 3077

N° ONU (ADN) : UN 3077

N° ONU (RID) : UN 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IMDG) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

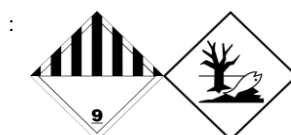
Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Désignation officielle de transport (IATA)	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Désignation officielle de transport (ADN)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE), 9, III, (-)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE), 9, III, POLLUANT MARIN
Description document de transport (IATA)	: UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE), 9, III
Description document de transport (ADN)	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE), 9, III
Description document de transport (RID)	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BOUILLIE BORDELAISE TECHNIQUE), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

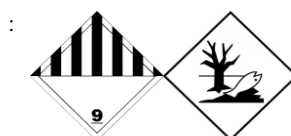
ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9
Étiquettes de danger (ADR) : 9



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9
Étiquettes de danger (IMDG) : 9

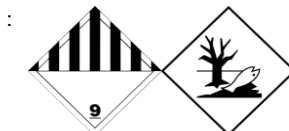


IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9
Étiquettes de danger (IATA) : 9

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

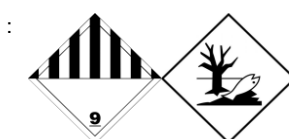
Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9

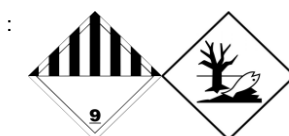
Étiquettes de danger (ADN) : 9



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Étiquettes de danger (RID) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Code de classification (ADR) : M7

Code de restriction en tunnels (ADR) : -

Référence : FDS_715_N
Version: 2022-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 11/03/2022
Remplace la version du 15/06/2015

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 966, 967, 969

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-F

Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A179, A197, A215

Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE 4510

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision : La FDS a été révisée dans sa totalité.

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer

17/19

CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances

	chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.